

MÉMOIRE CONCERNANT LA CONSULTATION SUR L'ENCADREMENT MINIER

Association des Riverains du Lac Daoust (ARLD)

Odette Clairoux, Présidente

 Ripon, Québec

Facebook ARLD

arld2017@outlook.com

Soumis à : Madame Maïté Blanchette Vézina

Ministre des Ressources naturelles et des Forêts
5700, 4e Avenue Ouest, Québec (Québec), G1H 6R1

Téléphone : 418 643-7295

Télécopieur : 418 643-4318

ministre@mrnf.gouv.qc.ca | service.mines@mrnf.gouv.qc.ca

Le 18 mai 2023

Madame la ministre,

Par la présente, nous vous soumettons notre mémoire comprenant nos commentaires et recommandations concernant la consultation sur l'encadrement minier que vous avez [annoncée](#) le 17 février 2023.

Portait de l'Association des Riverains du Lac Daoust (ARLD)



En guise d'introduction, l'Association des Riverains du Lac Daoust (ARLD) est un organisme à but non lucratif incorporé en 2017 avec pour mission de regrouper les propriétaires riverains du lac Daoust et de protéger leurs intérêts communs. 80% des résidents du lac sont membres de l'ARLD.

Le lac Daoust est situé dans la municipalité de Ripon, dans la MRC Papineau, pays de l'or vert et bleu, et dans la zone de gestion de l'Organisme des bassins versants des rivières Rouge, Petite-Nation et Saumon (OBV RPNS).

Le lac est peuplé principalement de résidences principales et de quelques résidences secondaires et toutes les résidences prennent leur eau soit de puits soit directement du lac.

Les résidents sont un mélange de jeunes retraités et de familles attirées par la nature et la possibilité de télétravail.

D'ailleurs la municipalité de Ripon a multiplié les demandes auprès du ministère de l'Éducation pour agrandir son école primaire, incapable d'accepter tous les nouveaux étudiants sur son territoire.

Croissance de la population 2015-2021	
Province de Québec	4.1%
MRC Papineau	6.5%
Duhamel	32.0%
Lac-des-Plages	27.0%
Lac-Simon	12.0%

Croissance de la population 2015-2021 statistique Canada



Le lac Daoust est de type kettle, alimenté principalement par des sources et git dans un milieu naturel exceptionnel de forêts, de lacs, de cours d'eau et de milieux humides. Notre lac est plus spécifiquement dans la zone de gestion de la rivière Petite-Nation qui a servi de chemin de colonisation et a vu naître de nombreux villages le long de sa rive. La MRC Papineau est une région de choix pour la quiétude et le côté naturel des espaces.

Les résidents reconnaissant le joyau qu'est le lac Daoust, ont décidé de préserver l'état naturel du lac.

“On la surnomme le « pays de l’or vert ou bleu », et ce, afin de décrire son décor bucolique et paisible parsemé de villages pittoresques, d’espaces de villégiature et de paysages agricoles. Aujourd’hui, elle se distingue par l’omniprésence des vastes espaces naturels, la présence accrue de l’eau et la conjugaison serrée des vocations résidentielle, touristique, agricole et forestière.”

Site web de la MRC Papineau

Pour ce faire l’ARLD s’est donné les objectifs suivants:

- Protéger, défendre et améliorer le lac Daoust et son bassin versant.
- Protéger la qualité de vie, la qualité de l’eau, un environnement agréable et un développement acceptable.
- Représenter auprès des instances municipales, gouvernementales et autres, les intérêts de l’ARLD.
- Informer et diffuser aux membres toute l’information que L’ARLD possède.

Pour rencontrer ces objectifs, l’ARLD :

- A appuyé le choix des résidents de ne pas utiliser de moteur, hormis électrique, pour toutes embarcations nautiques.
- Participe au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) depuis 2016. Numéro de station 804.
- A participé au programme de caractérisation des berges offert par la municipalité Ripon.
- Est membre de l’Organisme des bassins versants rivières Rouge, Petite-Nation, Saumon (OBV RPNS).
- Est membre du Regroupement de protection des lacs de la Petite-Nation (RPLPN).
- A participé à l’étude intégrée des lacs Gagnon, Viceroy et Daoust en 2022, financée par les Municipalités de Ripon, Lac-Simon, Duhamel et la MRC Papineau.
- A contesté, auprès des instances municipale et provinciale, la venue d’une deuxième sablière en étroite proximité au lac Daoust.
- Participe activement au dossier des TIAM à la MRC Papineau.
- Est sur la liste de diffusion de l’organisme Pour que le Québec ait meilleure mine.
- Est membre de la coalition QLAIM.
- **Participe à la mobilisation citoyenne contre le projet minier La Loutre exploité par Lomiko Metals.**



Notre région a une richesse économique, environnementale et culturelle directement attribuable à notre territoire. C'est pourquoi l'ARLD s'est joint aux autres associations de lac de la MRC Papineau **pour contrer le projet minier La Loutre de Lomiko Metals, prévu à proximité du Lac-des-Plages et quasiment dans le lac Doré.** Tout naturellement, cette volonté de protéger le caractère naturel de notre milieu de vie a pris de l'ampleur et a fédéré les associations de lac, les citoyens et les instances municipales de la MRC Papineau. Nous voyons cette volonté se propager à des MRC voisines et plus loin encore.

Le territoire de la MRC Papineau est riche en forêts, c'est pourquoi l'Institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT), rattaché au campus de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), a choisi de s'établir dans le village de Ripon, à très grande proximité du lac Daoust. Premier institut de recherche au Canada dédié à l'étude de la forêt tempérée, il veut proposer des solutions menant à la formation d'un tissu socio-économique autour de ce biome forestier.

Bien ancrées au cœur des problématiques québécoises, les recherches de l'ISFORT sont internationales et s'inscrivent directement dans les défis que doivent relever l'écologie forestière et la foresterie à travers le monde.
Site web de l'ISFORT

Nous sommes **unis dans notre appréhension des impacts** des activités minières en plein coeur de notre territoire et **croyns primordiale la révision du cadre minier** au Québec et considérons que l'exploration ou l'exploitation des ressources minérales représentent une menace pour entre autres :

- **La qualité et à la quantité d'eau souterraine disponible, car la majorité de la population s'approvisionne en eau souterraine.**

- Les efforts déployés par les communautés locales pour conserver, protéger et maintenir des milieux naturels intègres afin qu'ils continuent de fournir des services écologiques à la faune et aux êtres habitant le territoire.
- La capacité des municipalités d'aménager leur territoire selon la volonté des habitants et la spécificité de leur région.
- L'agriculture locale et plus particulièrement celle biologique qui est très implantée dans notre région.

Autonomie, gouvernance et acceptabilité sociale

- Les élus municipaux ou le préfet de la MRC Papineau ne sont aucunement favorables à un développement minier dans la région ni à la prolifération des claims.
- L'article 246 de la loi sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme donne une préséance indue aux activités minières et prive nos élus de l'autonomie nécessaire pour protéger notre territoire et notre lac.
- La communauté locale doit avoir le droit de participer pleinement et activement à la prise de décision sur les activités minières qui l'affectent. Il importe de l'inclure, cette communauté, dans le processus décisionnel concernant l'attribution de titres miniers et la gestion des activités minières.
- **L'acceptabilité sociale n'est pas au rendez-vous dans notre région et encore moins aux abords du lac.**
- L'ARLD est d'avis que les citoyens du territoire n'ont pas eu voix au chapitre quant au projet minier La Loutre et que ce dernier n'est pas à sa place dans un environnement déjà valorisé par d'autres activités.
- L'ARLD a fait des représentations auprès de la CPTAQ pour contester leur autorisation d'une 2e sablière à forte proximité du lac et les résidents ont choisi de manifester leur manque total d'acceptabilité sociale pour cette activité minière jusqu'au tribunal administratif.
- L'association reconnaît la présence de 11 communautés autochtones sur le territoire du Québec et considère que toute activité minière susceptible d'affecter leurs droits ancestraux et en conséquence les décisions qu'elles prennent doivent être respectées.
- **L'acceptabilité sociale ne peut être mesurée avec les moyens actuellement en place, mais elle se décrit par les citoyens par un refus des risques environnementaux inhérents à l'exploration et l'exploitation minières.**

“L'approche du free mining et l'instrument des claims, permettent aux compagnies d'accéder au sous-sol québécois sans grandes contraintes de la

Claims dans la région

- La région a vu le nombre de claims miniers augmenter considérablement dans les dernières années et cette augmentation s’est même accélérée dans les derniers mois.
- Les travaux d’exploration étant requis pour la conservation des claims, nous redoutons que sans avis ni permis, notre territoire soit envahi, perforé et traumatisé.
- **L’octroi des claims ne cadre pas avec l’utilisation du territoire et la protection du paysage et de la biodiversité chères à notre région de villégiature et d’activités récréotouristiques.**
- Le gouvernement a créé un gouffre entre la facilité avec laquelle l’industrie peut “claim” des territoires et la difficulté avec laquelle les MRC peuvent les déclarer incompatibles avec l’activité minière.
- Lors des consultations publiques organisées par la MRC Papineau concernant le projet de règlement modifiant le schéma d’aménagement et de développement, afin d’inclure les Territoires Incompatibles avec l’Activité Minière (TIAM), l’ARLD a déposé un mémoire pour faire connaître sa position. À ce jour (2023) le projet de règlement déposé par la MRC n’a toujours pas été accepté par le ministère.
- Le lac Daoust est entouré de claims miniers, créant de l’anxiété pour nos membres qui ont choisi d’y vivre, avec les coûts élevés s’y rapportant, pour la quiétude du milieu naturel.
- Un lac “claimé” peut mener à la dévaluation des propriétés voire même à leur expropriation.
- **Un lac “claimé” transforme ses résidents en défenseurs de son intégrité, avec les importants défis que comporte une bataille contre Goliath, surtout lorsque Goliath est avantagé par des lois désuètes et un gouvernement qui n’agit pas en bon père de famille.**
- L’ARLD est très préoccupé par la facilité avec laquelle une terre peut être exclue du territoire agricole et se transformer en sablière ou en carrière, et ce pour 10, 15, 20ans, voir plus! Cette activité minière de proximité très rapprochée avec le lac Daoust sème son lot d’incompatibilité.

“L’arrivée d’une minière dans un milieu ayant une autre vocation peut très difficilement se faire dans l’harmonie. On doit plutôt parler de prise de contrôle

Environnement

- Les enjeux environnementaux de l'activité minière sont nombreux. Les nuisances, telles la dégradation des habitats, la pollution de l'eau et du sol, la destruction des écosystèmes, la perte de biodiversité, les nuisances sonores sont tous des éléments qui préoccupent les membres de notre association.
- **Le sud du Québec étant habité par les peuples autochtones depuis toujours et par les colons depuis leur arrivée, comment le gouvernement peut-il imaginer y harmoniser l'activité minière, alors que la majorité de la population québécoise y vit?**
- La qualité de l'eau du lac est au centre des préoccupations des membres de l'ARLD. Le Québec est déjà aux prises avec des espèces envahissantes et voilà que l'activité minière en rajoute, particulièrement l'exploitation qui risque des contaminations additionnelles de l'eau et de la nappe phréatique.
- Le sud du Québec ne rencontre aucunement les objectifs et engagements gouvernementaux d'aires protégées à la hauteur de 30% du territoire. La prolifération des claims et l'exploration constituent des obstacles majeurs à l'atteinte de ces objectifs.
- Les changements climatiques font maintenant partie du paysage et les gouvernements n'ont plus d'autres choix que d'investir des sommes importantes pour en atténuer les impacts. Des événements météorologiques de magnitude, tels inondations et derecho, surviennent en nombre et intensité record dans notre région. Lorsque l'on sait que les minières ne sont pas des voisines pour qui l'intégrité du paysage et de l'environnement sont prioritaires, comment être certain que des rejets miniers ne contamineront pas encore plus la région lors de ces événements?
- **Le développement économique de notre région présuppose l'équilibre des écosystèmes terrestres et lacustres alors pourquoi notre région devrait-elle accepté ce risque?**
- Lomiko Metals, tente de convaincre la région que son nouveau procédé pour retenir les eaux usées et les résidus minier, jamais encore testé, est parfaitement sécuritaire. Le monde minier a multiplié les inconduites environnementales au niveau de notre planète. **Des régions entières ont été ravagées par ces "accidents", pourquoi notre région devrait-elle accepté ce risque?**

“...on ignore complètement l'importance, sur les enjeux économiques, du rapport de force établi entre les diverses parties impliquées qui corrompt le pouvoir de la société de droit, affectant les poids politiques, les compétences et la stabilité sociale des pays...”

(Le défi des ressources minières NORMAND MOUSSEAU 2012,).

Impacts économiques et sociaux

- Les activités économiques, sociales et culturelles de la région, telles que le tourisme, l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse, les activités récréatives et les pratiques culturelles des communautés locales font partie de la vie de la région. L'exploration et l'exploitation minières pourraient compromettre ces activités et entraîner des pertes économiques, sociales et culturelles.
- Une agriculture biologique de proximité bien implantée se trouverait désavantagée par tous rejets miniers.
- **L'asymétrie des pouvoirs et bénéfices entre l'industrie minière et les citoyens est démesurée. Les bénéfices vont à l'industrie, les redevances aux gouvernements laissant les ennuis aux seuls citoyens et municipalités.**
- La loi sur les mines, telle qu'elle est en ce moment, laisse aux citoyens l'odieuse tâche de se défendre contre des minières, à grands coûts économiques et psychologiques, pour faire la démonstration du manque d'acceptabilité sociale d'un projet minier en aval de ce dernier. Nous avons pu voir ce qu'une minière peut tenter comme poursuite contre une municipalité pour avoir simplement écouté sa population tout récemment à Grenville-sur-la-Rouge. Une situation aberrante et qui nous semble contraire au principe démocratique.
- À l'étape actuelle du projet La Loutre, Lomiko Metals se veut rassurant. Mais les citoyens directement impactés par le déboisement et le forage vivent beaucoup d'anxiété maintenant face à la poussière, au bruit, aux horaires de forage, mais surtout au niveau de la détérioration de leur milieu de vie. Plusieurs résidents habitent ce qui était un coin de paradis depuis des générations.

« Dans le régime minier actuel, avoir un développement minier comme voisin c'est un peu comme penser que tu as le cancer, mais devoir attendre plus de 10 ans avant d'avoir le résultat des tests »

(Frank Hayes, résident de Duhamel, 1er en 2015 à constater l'existence de travaux d'exploration au lac Doré)

Recommandations

En tant que membre de la coalition QLAIM, nous endossons les demandes de notre organisme soient:

1. Que l'article 246 de la Loi de l'Aménagement et l'Urbanisme soit abrogé afin que la préséance de la Loi des Mines cesse et que les MRC retrouvent le plein pouvoir de l'aménagement de leur territoire
2. Que l'article 82 de la Loi des Mines soit étendu au rachat des titres miniers par le gouvernement pour des fins d'intérêt public.
3. Que les Orientations gouvernementales relatives aux Territoires Incompatibles avec l'Activité Minière (TIAM) soient modifiées de façon importante, afin de mieux protéger les lacs, cours d'eau, milieux sensibles d'intérêt, corridors écologiques, objectifs de territoires protégés et populations impactées par des conflits d'usage.
4. Que l'acceptabilité sociale de tout projet minier soit mesurée au moment du dépôt d'un avis de projet minier. Que cette acceptabilité sociale soit mesurée dans un cadre démocratique régi par les 9 objectifs lors de la mise en place de politique de participation publique, comme prévue dans la Loi de l'Aménagement et de l'urbanisme (LAU). Que les résultats de cet exercice démocratique soient reconnus comme un critère de détermination des Territoires Incompatibles avec l'Activité Minière (TIAM).
5. Que les titres miniers de Lomiko Metals au projet minier La Loutre soient temporairement suspendus le temps que la population soit consultée.
6. Que nos représentants de la Coalition QLAIM fassent partie de tout groupe de travail se penchant sur les modifications à apporter à un nouvel encadrement minier.
7. Qu'un moratoire sur l'octroi de titres miniers soit mis en place le temps que les changements résultant des consultations en cours soient apportés à l'encadrement minier.
8. **Et finalement, à titre de membre du Regroupement de Protection des Lacs de la Petite-Nation (RPLPN), très préoccupé que notre territoire devienne une région minière, nous demandons que les activités minières soient interdites dans les zones désignées par la MRC Papineau comme étant réservées à la villégiature, au récréotourisme, à l'écotourisme et à la foresterie.** *
9. * Cette dernière demande est appuyée aussi par les 25 municipalités de la MRC Papineau, de même qu'un grand nombre d'organismes et d'entreprises.

10. Que toutes études environnementales préliminaires au dépôt d'un projet minier ou que toutes études de surveillances des activités minières soient menées par un organisme indépendant et soient rendues publiques.

Conclusion

L'ARLD apprécie la décision de la ministre de tenir des consultations publiques sur une réforme de l'encadrement minier et souhaite que les résultats soient à la hauteur des attentes de nos membres et citoyens et de l'énergie qu'ils mettent à participer à l'exercice.

Un nécessaire équilibre doit être rétabli entre l'industrie minière qui s'appuie sur des lois désuètes et des citoyens qui aspirent à un développement durable pour le Québec. Cet équilibre ne peut avoir lieu sans que des modifications importantes soient apportées à l'encadrement minier.

La prolifération des claims et des travaux d'exploration partout dans la province ne contribue pas à l'équilibre recherché ni aux objectifs de protection de 30% du territoire tout juste décidés à la COP15.

Dans la course internationale pour obtenir les grandes usines de composantes de batteries, Québec ne doit pas sacrifier des lacs et des régions entières.

La recherche de carboneutralité et ainsi la réduction de gaz à effet de serre, concepts auxquels nous adhérons, ne doivent pas se faire au détriment de nos lacs, nos milieux critiques, notre territoire et des citoyens qui sont de plus en plus nombreux à s'y établir.

En vous remerciant à l'avance de l'attention et la diligence que vous accorderez au présent mémoire.

Cordiales salutations,

Odette Clairoux

Odette Clairoux
Présidente
Association des Riverains du Lac Daoust